

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016



Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Madame Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
Monsieur Bernard UTHURRY donne pouvoir à Monsieur Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.



5 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Monsieur David CORBIN expose qu'au cours de la séance du 13 octobre 2016, le Conseil Communautaire du Piémont Oloronais a décidé de se doter de la compétence « Aménagement numérique du territoire », tel que défini à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération jointe).

Chaque Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce transfert de compétence, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération au Conseil.

Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « Aménagement numérique du territoire » tel que défini à l'article L 1425-1 du CGCT et dans la délibération de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais en date du 13 octobre 2016,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire part de cette délibération au Président de la C.C.P.O.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 23 novembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

